

Le service de PREVENTION et de Santé au Travail du Haut-Rhin



## Travail au froid

Comme chaque année, le froid est de retour ! L'exposition au froid peut présenter des risques pour la santé des travailleurs. Il faut donc être vigilant et mettre en place les mesures de prévention adaptées. Si la loi ne fixe aucune température minimale pour le travail, la vigilance s'impose à partir d'une température ambiante inférieure à 5°C.

**Votre Service de Prévention et de Santé au Travail, APST 68, vous accompagne durant cette période sur les mesures à prendre pour continuer de travailler en toute sécurité.**

[Je découvre nos conseils pour travailler dans le froid](#)



Dans le cadre du développement de notre offre de service, nous vous avons sollicités en ce début d'année pour recueillir vos besoins en matière de **prévention et de santé au travail**, et plus précisément, au sujet des thématiques que vous souhaiteriez aborder dans votre entreprise. Les réponses reçues nous ont permis d'identifier plusieurs thématiques prioritaires dont :

**Les risques psychosociaux (burnout, harcèlement moral et sexuel et violences au travail).**

Afin de vous accompagner dans la prévention de ces risques, vous êtes invités à participer à un atelier interentreprises qui sera animé par nos psychologues du travail.

En savoir plus et s'inscrire



<https://www.apst68.fr>

